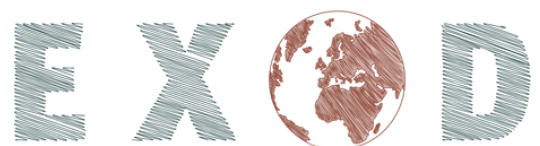




# RAPPORT D'ACTIVITÉS

MAI 2025 – AVRIL 2026

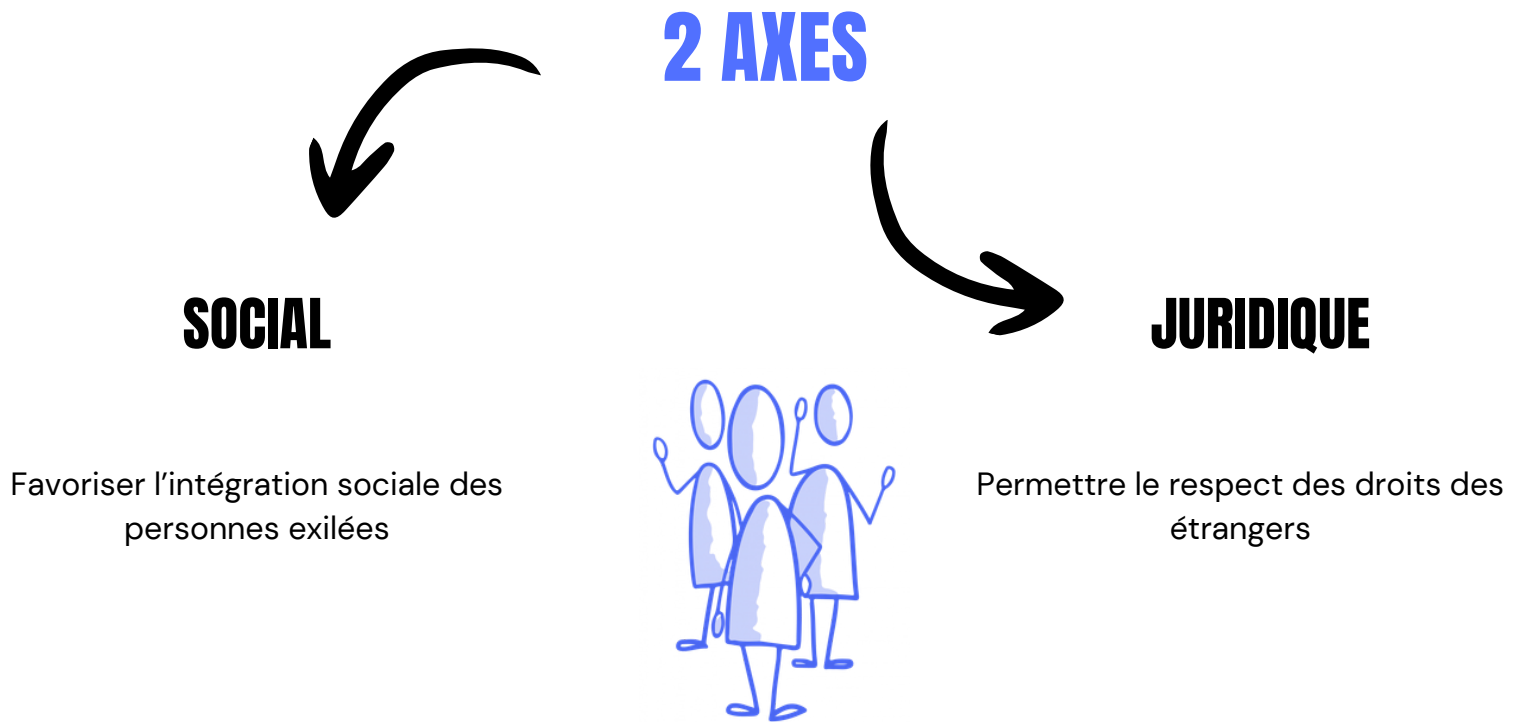


# SOMMAIRE

pages 1 à 6	Notre structure
pages 7 à 8	Contexte et enjeux de l'accès aux droits des personnes exilées
pages 9 à 21	Nos projets mis en œuvre
pages 22 à 31	Nos temps forts
page 32	Communication
page 33	Évolution chiffrée
pages 34 à 35	Évolution chronologique
pages 36 à 37	Bilan par pôles
pages 38 à 41	Nos perspectives
page 42	Nos financeurs

EXOD se positionne pour l'aide aux personnes exilées afin que celles-ci puissent obtenir le respect de leurs droits les plus fondamentaux.

Créée en mai 2020, EXOD est une association ayant pour objectif de **manifester une solidarité auprès des personnes exilées**, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques, leurs convictions ou la cause de leur exil. Elle tend à assurer le **respect de leurs droits**, et **lutter contre toutes formes de discriminations**, et ce, en mobilisant et organisant des **équipes de bénévoles** pour proposer un **accompagnement social et juridique**.



## Carte d'identité

- **Nom** • EXOD : Les exilé.e.s ont des droits
- **Statut** • Association loi 1901
- **Objet** • Cette association a pour objet de manifester une solidarité auprès des personnes exilées, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques, leurs convictions ou la cause de leur exil. Elle vise à informer et à assurer le respect des droits des personnes exilées, et lutte contre toute forme de discriminations, en mobilisant et organisant des équipes de bénévoles pour proposer un accompagnement social et juridique.
- **Gouvernance** • modèle traditionnel composé d'un conseil d'administration et d'un bureau
- **Fonction** • Association non employeuse
- **Composition** • adhérent.e.s (membres non actifs) et bénévoles (membres actifs)

## Nos modalités d'action

- Permanences
- Maraudes
- Téléphone et mail
- Veille juridique, sociale et médiatique
- Orientations extérieures
- Formation continue des bénévoles
- Appels à la participation citoyenne
- Sensibilisation
- Action collectives inter associatives
- Interventions publiques
- Signalements



## Objectifs

**Permettre le respect du droit des étrangers**

Sensibiliser à l'application des lois et différents règlements

Permettre la compréhension des procédures administratives de régularisation auprès des personnes exilées

Accompagner les personnes exilées dans leur parcours de régularisation

**Favoriser l'intégration sociale des personnes exilées**

Contribuer à l'accès à l'hébergement des personnes exilées au sein des dispositifs de droit commun

Participer à l'ouverture des droits à la santé des personnes exilées

Sensibiliser le grand public à un accueil digne des personnes exilées

## Partenaires

- Associations diverses agissant dans l'aide aux personnes exilées
- Structures permettant l'intégration et l'inclusion des personnes exilées (non statut associatif)
- Avocats en droit des étrangers
- Maison des associations de Lille
- Particuliers
- Fédérations d'associations d'accompagnement

## Axes de développement

- Optimiser nos outils de gestion
- Élargir, renforcer et pérenniser nos effectifs
- Renforcer nos liens avec nos partenaires

## L'évaluation

Le projet peut et doit être amené à évoluer, à grandir, à changer en fonction des résultats d'évaluation, en fonction des acteurs, en fonction du contexte. Il faut être en mesure de repérer en continu les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs. En particulier, des réunions de travail mensuelles permettront une adaptation régulière de nos actions.

Afin d'évaluer les objectifs fixés, l'évaluation du projet associatif d'EXOD est à établir tous les 3 ans. Cette évaluation, dont la responsabilité repose sur le bureau, sera réalisée par l'ensemble des membres de l'association. L'évaluation globale permet d'analyser l'efficacité ; l'utilité et la durabilité de ce projet ainsi que de ses effets. Elle conduit également à définir les lignes directrices futures et les objectifs fixés pour les 3 prochaines années.

# RECONDUCTION DU PROJET ASSOCIATIF

En avril 2026, le Conseil d'administration d'EXOD a voté la **reconduction du projet associatif en l'état pour la période 2026–2027**. Ce choix traduit une volonté de continuité, dans un contexte où les besoins des personnes exilées restent importants, et confirme la **pertinence des orientations actuelles de l'association**.

Cette décision s'inscrit dans le **fonctionnement démocratique** de la gouvernance associative : le Conseil d'administration, garant des orientations stratégiques, s'appuie sur les retours de terrain, l'engagement des bénévoles et les dynamiques partenariales pour orienter les actions de l'association.



Par ailleurs, cette reconduction ne constitue pas un statu quo, mais **une étape dans un processus d'amélioration continue**. Une **phase d'évaluation** approfondie du projet associatif est prévue à l'**automne 2026**. Elle visera à analyser l'impact des actions menées, à identifier les points de consolidation et les axes d'évolution, et à recueillir les contributions des différentes parties prenantes de l'association (bénévoles, partenaires, personnes accompagnées).

Ce travail d'évaluation nourrira une **réflexion collective** qui pourra aboutir, le cas échéant, à l'élaboration d'un nouveau projet associatif, soumis au vote du Conseil d'administration en avril 2027.

# NOTRE ÉQUIPE

## LES MEMBRES DU BUREAU



**OPHÉLIE BLANQUART**  
*Présidente*



**MARISOL BOTAS**  
*Trésorière*



**SARAH MEHALA**  
*Secrétaire*



**MATHILDE DUVAL**  
*Vice - Présidente*

## LES COORDINATRICES DE PÔLES

### GÉNÉRAL

Ophélie BLANQUART

Interassociatif, administratif, RH, financement, mécénat, représentativité, communication publique, gestion globale de l'association (vie associative).

### JURIDIQUE & SOCIAL

Mathilde DUVAL (asile)  
&  
Chloé PRUDHOMME (TS)

Gestion des permanences, veille et recherche juridique, actualisation des fiches techniques et pratiques, formations, suivi des conseils juridiques et sociaux.

### TERRAIN

Cherley POIRÉ

Organisation des maraudes et recueil des informations issues du terrain, relation avec les acteurs de terrain.



**CHLOE PRUDHOMME**  
Coordinatrice juridique (Titres de séjour)



**CHERLEY POIRE**  
Coordinatrice terrain

# LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**MATHILDE DUVAL**  
*Vice - Présidente*  
&  
*Coordinatrice juridique*



**OPHÉLIE BLANQUART**  
*Présidente*  
&  
*Coordinatrice générale*



**JEAN MOTTE DIT FALISSE**  
*Adhérent*  
*Dr en criminologie UCLouvain*  
*Psychologue cliniques*  
*criminologiques Univ. Rennes 2*  
*Maître de conférences*  
*Université Catholique de Lille*  
*Institut Catholique de Vendée*  
*Facultés Libres de Philosophie*  
*et de Psychologie*  
*Vice-président de l'Association*  
*pour la Recherche et les*  
*Pratiques en Ethno-*  
*Criminologie - ARPEC.*



**AHMAD BARRY**  
*Bénévole*  
*Réfugié politique*  
*Médiateur Social Accès aux*  
*Droits et Services pour*  
*l'association "Paroles*  
*d'habitants"*

**ET 38 BÉNÉVOLES CETTE ANNÉE !**

# LE RECRUTEMENT D'UNE CHARGÉE DE PROJET “ACCÈS À L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES EXILÉES”

Anna a rejoint EXOD le 8 septembre 2025 en tant que **chargée de projet « accès à l'hébergement des personnes exilées »**, dans le cadre d'un CDD de 8 mois à 17,5h/semaine, renouvelé pour 5 mois avec une augmentation à 24h/semaine.

Son arrivée s'inscrit dans le déploiement de la phase 2 du projet, autour du renforcement des **maraudes, de l'accompagnement juridique et du plaidoyer interassociatif**. Elle a contribué à la coordination des maraudes, à leur développement sur de nouveaux territoires (Roubaix, Tourcoing), ainsi qu'au suivi des actions juridiques liées à l'accès à l'hébergement. Ce poste a permis de **renforcer la structuration et la capacité d'action de l'association sur ce volet**.



## LE SERVICE CIVIQUE

**Céleste** a rejoint EXOD en septembre 2025 dans le cadre d'un service civique de 8 mois.

Ce qui nous a permis d'offrir **un support et un appui au pôle welcome** (organisation d'évènements, recrutement des nouveaux-elles bénévoles) ainsi qu'**au pôle communication** (veille juridique et sociale, publications et suivis de nos réseaux sociaux, élaboration et mise en ligne du nouveau site internet, évolution de la charte graphique, rédaction d'un nouveau guide des assos).



**Manon** nous a rejoint le 27 avril 2026 pour une mission de 8 mois en service civique afin de remplacer Céleste.

Ce qui va nous permettre de **renforcer le pôle communication et le pôle accueil des bénévoles**. Elle contribuera notamment à la création de contenus (réseaux sociaux, supports de communication), à la valorisation des actions de l'association ainsi qu'au suivi des outils de communication.

Elle participera également à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux bénévoles, en facilitant leur intégration et en contribuant à la coordination des équipes.



# CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EXILÉES

## CADRE NATIONAL

En France, l'accès aux droits des personnes étrangères est encadré par un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, notamment le **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile** (CESEDA), ainsi que par des engagements internationaux relatifs aux droits humains.

Toutefois, **l'effectivité de ces droits est fortement conditionnée par la capacité des personnes à comprendre les procédures, à accéder à l'information juridique, et à effectuer les démarches nécessaires dans des délais contraints.** La complexification croissante du droit des étrangers, la dématérialisation des démarches administratives, et les délais importants de traitement constituent autant d'obstacles structurels à l'accès effectif aux droits.

Dans ce contexte, les associations jouent un rôle essentiel pour **garantir l'accès à une information juridique fiable, accompagner les démarches, et prévenir les situations de non-recours aux droits.**

## CADRE RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

La région Hauts-de-France constitue un territoire marqué par une **forte présence de personnes exilées**, en raison de sa position géographique et des dynamiques migratoires qui la traversent.

Dans le département du Nord, et en particulier sur la métropole lilloise, les **dispositifs institutionnels d'accompagnement juridique sont insuffisants** au regard des besoins. Les délais d'accès aux structures spécialisées sont souvent longs, et de nombreuses personnes se retrouvent sans accompagnement juridique adapté.

Cette situation entraîne des **ruptures de droits fréquentes, des retards dans les démarches, et des situations d'irrégularité administrative** qui pourraient être évitées avec un accompagnement précoce.

## CADRE COMMUNAL ET LOCAL

Sur la Métropole Européenne de Lille, les personnes exilées font face à des obstacles importants dans l'accès à l'information et aux dispositifs juridiques. **La dématérialisation des procédures, notamment via les plateformes en ligne, constitue une barrière majeure pour des publics confrontés à des difficultés linguistiques, numériques ou matérielles.**

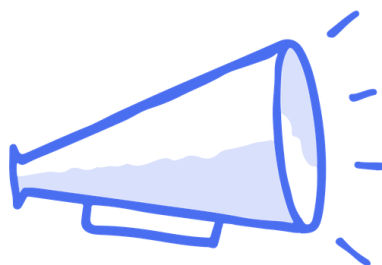
Les maraudes d'information réalisées par EXOD mettent en évidence une **forte demande de conseils juridiques**, notamment concernant les procédures d'asile, les demandes de titre de séjour, et l'accès aux droits sociaux. Ce qui nous distingue, c'est que nous sommes la seule association présente sur le territoire qui est dans une **démarche "d'aller-vers"** couvrant les volets sociaux et juridiques. Nous faisons en sorte, grâce à cette démarche d'anticiper les besoins des personnes, avant qu'elles ne rencontrent les obstacles administratifs suite à leur arrivée en France.

**Une part significative des personnes rencontrées ignore ses droits ou ne dispose pas des ressources nécessaires pour effectuer les démarches administratives de manière autonome.**

## ENVIRONNEMENT POLITIQUE

L'accès aux droits des personnes exilées constitue un enjeu central de respect des droits fondamentaux et de cohésion sociale. Toutefois, **les politiques publiques en matière migratoire se caractérisent par une complexité croissante** et une forte évolution des cadres juridiques.

Dans ce contexte, les acteurs associatifs jouent un rôle essentiel de médiation, d'accompagnement, et de veille, permettant de garantir l'accès effectif aux droits et de contribuer à une meilleure compréhension des réalités de terrain par les institutions.



# NOS PROJETS MIS EN OEUVRE

## 1

### L'accès aux droits des personnes exilées

Garantir un accès effectif, continu et sécurisé aux droits au séjour des personnes exilées sur la métropole lilloise, afin de favoriser leur autonomie, leur stabilité administrative et leur inclusion sociale.

#### AXE 1

Faciliter l'accès à l'information juridique et à l'accompagnement spécialisé

#### AXE 2

Renforcer la qualité et la fiabilité de l'accompagnement juridique

#### AXE 3

Renforcer les compétences des acteurs intervenant auprès des personnes exilées

#### AXE 4

Aller vers les publics les plus éloignés des dispositifs

#### AXE 5

Sensibiliser et renforcer la coopération territoriale



## 2

### L'accès à l'hébergement des personnes exilées

Garantir l'accès effectif et durable à l'hébergement pour les personnes exilées en situation de précarité sur la métropole lilloise, en renforçant la structuration des actions de terrain, l'accompagnement juridique et le plaidoyer collectif pour le respect du droit au logement et à la dignité.

#### AXE 1

Structurer et développer les actions de maraude pour améliorer l'accès aux droits dont à l'hébergement des personnes exilées en situation de précarité sur la métropole lilloise.

#### AXE 2

Garantir la mise en oeuvre effective du droit à l'hébergement pour les personnes exilées en renforçant leur accompagnement juridique et en structurant un espace collectif de réflexion et d'action entre acteurs concernés.

#### AXE 3

Utiliser le plaidoyer comme outil de sensibilisation et de mobilisation pour améliorer l'accès à l'hébergement des personnes exilées sur la métropole lilloise.

# 1

## NOTRE PROJET

### BILAN MAI 2025 A MAI 2026 - ACCÈS AUX DROITS POUR LES PERSONNES EXILÉES

Depuis sa création, EXOD intervient auprès des personnes exilées afin de favoriser leur accès aux droits fondamentaux. Dès les premières actions de terrain, **les équipes ont constaté que la précarité administrative constituait un facteur central de vulnérabilité**, souvent à l'origine de ruptures d'hébergement, d'absence d'accès aux soins, ou encore de situations d'exploitation et d'isolement.

Il apparaissait donc indispensable de pouvoir **accompagner les personnes exilées sur le plan administratif, juridique et social afin de permettre l'application des dispositifs de droit commun**. Ces actions permettent d'apporter des **solutions concrètes** à ces populations vulnérables par le biais d'une régularisation administrative en France.

L'augmentation du nombre de personnes exilées rencontrées lors des maraudes d'information a mis en évidence des **besoins juridiques croissants**, notamment concernant les procédures d'asile, les demandes de titre de séjour, les renouvellements, les recours, et les difficultés liées à la dématérialisation des démarches administratives. Face à ce constat, EXOD a progressivement structuré un dispositif d'accès aux droits reposant sur plusieurs outils complémentaires : la mise en place de permanences juridiques spécialisées, la création d'une permanence téléphonique et mail, le développement d'outils de veille juridique, ainsi que l'organisation de formations internes et externes.

Ce projet s'est construit de manière progressive, en lien étroit avec les réalités du terrain et les besoins exprimés par les personnes accompagnées. Il est mené depuis la création de l'association en 2020. Néanmoins, il est en constante **évolution en fonction des réalités du terrain, des besoins, des évolutions législatives**, mais également des évaluations menées par nos équipes afin de garantir une amélioration de nos actions.

EXOD se positionne comme un acteur spécialisé dans l'accès aux droits des personnes exilées, à la croisée de l'accompagnement individuel, de la production de connaissances juridiques, et de la coopération territoriale.

L'association intervient :

- comme **acteur de terrain**, grâce à ses permanences juridiques et ses maraudes d'information ;
- comme **acteur d'expertise**, via la production d'une veille juridique et la formation des acteurs ;
- comme **acteur de coordination**, en travaillant en lien avec les associations, les professionnel-le-s du droit, et les institutions ;
- comme **acteur de sensibilisation**, en contribuant à la promotion du respect des droits humains.

**EXOD agit en complémentarité avec les dispositifs existants, afin de renforcer leur accessibilité et leur effectivité, et ne souhaite en aucun cas créer des contres-systèmes d'accompagnement.**

# 1

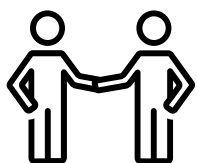
Sur la période 2025–2026, l'association EXOD a poursuivi et renforcé son action en faveur de l'accès effectif aux droits des personnes exilées sur la métropole lilloise, dans un contexte marqué par une complexification croissante du droit des étrangers, une dématérialisation accrue des démarches administratives, et une insuffisance persistante des dispositifs institutionnels d'accompagnement.

Face à ces constats, le projet a permis de consolider une approche globale, articulant accompagnement juridique, intervention de terrain et structuration des compétences bénévoles.



Les **permanences juridiques spécialisées**, organisées de manière hebdomadaire, ont constitué un pilier central de l'action. Elles ont permis d'accompagner un nombre croissant de personnes dans leurs démarches liées au droit d'asile et au droit au séjour. Ces temps d'accueil individualisés ont favorisé une meilleure compréhension des procédures, la sécurisation des situations administratives et l'accès effectif aux droits. Le travail en binôme a également contribué à renforcer la qualité des accompagnements et la montée en compétence des bénévoles.

En complément, la **permanence téléphonique et mail** s'est affirmée comme un outil essentiel d'accessibilité et de réactivité. Elle a permis d'assurer un suivi régulier des situations, de répondre à des demandes urgentes et de maintenir un lien avec des publics éloignés des permanences physiques. Ce dispositif a renforcé la continuité de l'accompagnement et la capacité de réponse de l'association.



Les **maraudes d'information droits** ont confirmé leur rôle stratégique dans la démarche d'« aller-vers ». Elles ont permis de rencontrer des personnes particulièrement éloignées des dispositifs, d'identifier des situations de non-recours aux droits et d'orienter vers les permanences juridiques ou les partenaires adaptés. Cette présence régulière sur le terrain, unique sur le territoire pour le volet juridique, a renforcé l'ancrage local de l'association et sa capacité à agir en amont des ruptures de droits.

Par ailleurs, la **veille juridique, sociale et médiatique** a contribué à garantir la fiabilité des informations transmises et à adapter les pratiques aux évolutions législatives et administratives. Cet outil a également renforcé le positionnement d'EXOD comme acteur ressource sur le territoire.



Les actions de **formation** ont permis de structurer et de sécuriser l'engagement bénévole, en favorisant la montée en compétence progressive des équipes. Elles ont également bénéficié à des acteurs partenaires, contribuant à renforcer les capacités d'accompagnement à l'échelle du territoire.

Enfin, les actions de **sensibilisation et de coopération territoriale** ont participé à une meilleure compréhension des enjeux liés à l'accès aux droits des personnes exilées, tout en consolidant les liens avec les partenaires associatifs et institutionnels. Enfin, les actions de sensibilisation et de coopération territoriale ont notamment pris forme à travers l'implication d'EXOD au sein du **collectif "Bouge ta pref 59"**. Ce collectif réunit plusieurs associations et acteurs engagés dans la défense des droits des personnes étrangères, avec pour objectif de dénoncer les dysfonctionnements constatés en préfecture et de promouvoir un accès effectif aux droits. Dans ce cadre, EXOD a contribué aux échanges inter-associatifs, à la remontée de situations de terrain et à la construction d'actions collectives (recours juridiques, interpellations publiques, communication). Cette dynamique permet de mutualiser les expertises, de renforcer la portée des actions engagées et de porter une parole collective face aux enjeux rencontrés par les personnes accompagnées. L'implication dans ce collectif s'inscrit pleinement dans la volonté d'EXOD de dépasser l'accompagnement individuel pour agir également à un niveau plus structurel, en faveur d'améliorations durables des pratiques administratives et de l'accès aux droits sur le territoire.



Dans l'ensemble, l'année 2025–2026 a été marquée par une **augmentation des besoins juridiques, une diversification des situations rencontrées et une sollicitation accrue des dispositifs de l'association**. Le projet a permis de répondre à ces enjeux en **consolidant ses outils, en renforçant son organisation interne et en développant une approche complémentaire entre accompagnement individuel, action de terrain et production de ressources**.

Ce bilan confirme la pertinence du projet et la nécessité de poursuivre son développement afin de garantir un accès effectif, continu et sécurisé aux droits pour les personnes exilées.

# 1

## FOCUS ANALYSE ASILE

### Limitation de nos forces d'intervention d'urgence due au raccourcissement du contentieux transferts et CMA à 7 jours

La réduction à 7 jours des délais de recours en matière de contentieux des transferts et de suspension des conditions matérielles d'accueil (CMA) impacte directement notre capacité d'intervention. **L'accélération des procédures contentieuses met à mal l'effectivité du droit au recours** et ne laisse, dans les faits, aucune marge de manœuvre pour l'accompagnement associatif. Nous constatons régulièrement que les usagers nous contactent à un stade où le délai de forclusion est déjà atteint ou trop proche pour garantir une préparation sérieuse des dossiers. Cette **réalité administrative entrave notre mission d'accompagnement et fragilise la protection des droits des personnes concernées.**

### Baisse des demandes en procédure Dublin au profit des préparations OFPRA / CNDA

Le pôle asile a enregistré une **diminution des dossiers relevant de la procédure Dublin** au cours de l'année écoulée. Si les causes de ce recul sont multifactorielles, il s'explique en partie par la **suspension des transferts vers l'Italie**. Cette évolution a permis au bureau "Asile" de réorienter ses ressources vers un **accompagnement plus qualitatif**, notamment pour les **préparations OFPRA et CNDA**. Le service privilégie désormais des rendez-vous de préparation OFPRA/CNDA plus longs (minimum 1h00), garantissant un travail de retranscription complet et un suivi soutenu de chaque dossier. Les demandes d'accompagnements pour l'OFPRA ou la CNDA se font souvent par un premier contact mail, parfois par l'intermédiaire de la structure où est accueilli le demandeur. Cette modalité de prise de contact permet la transmission de documents nécessaires à la préparation en amont du rendez-vous afin qu'il puisse avoir lieu dans les meilleures conditions le jour J. Les rendez-vous de préparation à l'audience de la CNDA mobilisent **un temps de travail significatif au sein de l'association**. Cette charge est principalement due au travail de **retranscription indispensable à la structuration du récit de vie** des demandeurs d'asile. Si cette mission incombe théoriquement à l'avocat, les contraintes liées au système de l'aide juridictionnelle — qui limite le temps disponible pour ces entretiens préparatoires — empêchent souvent les conseils d'assurer ce volet pourtant crucial. L'association joue donc un rôle de **relais indispensable en assurant la transcription nécessaire à la bonne compréhension des dossiers par la Cour**. Si le passage à des rendez-vous plus longs améliore la qualité de notre accompagnement, il **renforce également nos exigences en matière d'encadrement**. Les préparations OFPRA/CNDA requièrent systématiquement la mobilisation de deux bénévoles afin d'assurer des conditions d'accueil optimales. Cette configuration impose une **montée en compétences soutenue** pour nos équipes : la complexité du contentieux exige un temps de formation initiale long et une pratique encadrée avant que chaque bénévole ne puisse intervenir en autonomie sur ces dossiers sensibles.

### Augmentation des demandes transversales liées à des situations de précarité aggravée

L'activité est marquée par un volume important de **dossiers à haute complexité**, révélant une fragilité accrue des publics déboutés de l'asile. Ces situations se caractérisent par un **cumul de vulnérabilité**. Ce phénomène touche particulièrement des familles déboutées dont les enfants demeurent demandeurs d'asile, ainsi que des personnes sous procédure Dublin, souvent confrontées à une suspension des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA). La précarisation rapide de ces usagers — marquée par la perte de l'hébergement, la rupture des ressources et l'isolement social — nécessite désormais une évaluation globale et transversale de leur situation pour envisager une réorientation ou un accompagnement adapté.

## LES BONNES NOUVELLES A L'ASILE

- 4 protections internationales octroyées
- 4 passage en procédure normale
- 6 récépissés renouvelés
- 5 réouvertures CMA



# 1 FOCUS ANALYSE TITRES DE SEJOUR

## Une demande forte et des situations administratives de plus en plus complexes

Le bureau "titres de séjour" fait face à une **demande soutenue**, tant lors des permanences qu'en dehors, via les sollicitations par mail et téléphone. Cette sollicitation constante **reflète les difficultés persistantes d'accès aux droits pour les personnes étrangères**, en particulier dans leurs démarches liées au séjour. Les situations accompagnées sont souvent marquées par une **complexité administrative croissante** : **multiplicité des statuts, évolution fréquente des lois relatives à l'immigration, dématérialisation des procédures, et manque de lisibilité des démarches**. Cela nécessite un accompagnement individualisé, chronophage et techniquement exigeant.

L'un des constats majeurs concerne les difficultés structurelles dans les relations avec les préfectures : **impossibilité de communiquer ; délais de traitement anormalement longs et imprévisibles ; absence de réponse aux relances ; rupture de droits (absence de récépissé ou titre expiré), y compris dans le cadre de demandes de renouvellement, ce qui est particulièrement préoccupant et où le recours à des procédures d'urgence (référé) avec un avocat est nécessaire ; dysfonctionnement dans la continuité des droits**

Dans ce contexte le bureau "titres de séjour" joue un rôle crucial :

- d'**information, et d'aide à la compréhension des droits et des procédures** ;
- de **soutien dans les démarches** (constitution de dossier de demande de TS, relance auprès de la Préfecture...);
- d'**orientation vers les avocats lorsque cela est nécessaire** ;

Malgré l'engagement des bénévoles, plusieurs **limites** sont identifiées : **situations accompagnées limitées par rapport au volume de la demande, impossibilité d'agir directement sur les blocages institutionnels, temps nécessairement long pour la montée en compétences des bénévoles**.

L'accompagnement en matière des titres de séjour repose sur un cadre juridique complexe et évolutif, qui nécessite une formation progressive et une pratique régulière. Malgré les contraintes identifiées, l'activité du bureau témoigne d'un engagement fort et structuré, ainsi que d'une réelle capacité à répondre aux besoins des personnes accompagnées. Le volume d'activité, tant en permanences qu'en suivi à distance, met en évidence :

- une mobilisation régulière de l'équipe bénévole sur le bureau "titres de séjour" ;
- une capacité à maintenir un accompagnement dans la durée, y compris sur des situations complexes ;
- une disponibilité importante ;

Le temps nécessaire à la montée en compétence des bénévoles peut également être vu comme un gage de sérieux et de qualité : l'exigence liée à la complexité du droit des étrangers conduit à développer une expertise solide et partagée, qui bénéficie à l'ensemble du bureau sur le long terme.



## L'accompagnement dans la constitution des dossiers de demande/renouvellement de titres de séjour

Déposer et assurer le suivi des dossiers de demandes de titres de séjour, représente un accompagnement renforcé et exigeant :

- un suivi dans la durée ;
- une analyse juridique approfondie ;
- un travail important de constitution et de vérification des pièces ;
- des échanges réguliers avec les personnes accompagnées.

Le volume élevé de sollicitations (nombreux échanges de conseils individualisés tout au long de l'année) montre que cet accompagnement repose sur une présence continue, souvent invisible mais essentielle à la réussite des démarches et met en lumière une **approche humaine et continue de l'accompagnement**, qui dépasse le simple traitement ponctuel des demandes.

Cette relation de suivi contribue à renforcer la compréhension des droits par les personnes accompagnées, limiter les erreurs dans les démarches et soutenir les personnes dans des parcours souvent longs et incertains.

Le fait que plusieurs relances concernent des renouvellements accompagnés de ruptures de droits met en évidence une situation particulièrement préoccupante :

- des personnes déjà en situation régulière peuvent se retrouver sans droits ;
- la continuité du droit au séjour n'est pas garantie ;
- les démarches de renouvellement deviennent elles-mêmes des parcours à risque.

## LES BONNES NOUVELLES AUX TITRES DE SEJOUR



- **8 dossiers de demande de titres de séjour obtenus :**
  - dont 5 en demande de renouvellement
  - dont 2 personnes accompagnées sur la demande par EXOD depuis 3 ans

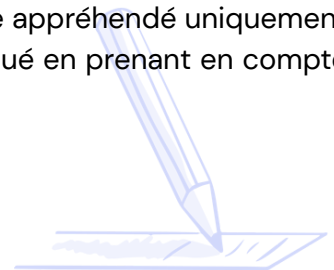
Les données quantitatives présentées ne reflètent pas l'impact réel du travail accompli.

En effet, un nombre significatif de personnes accompagnées ont obtenu **une attestation de prolongation d'instruction (API)**. Ce document, délivré dans le cadre de l'examen de leur demande de titre de séjour, leur permet de bénéficier d'un droit au séjour provisoire ainsi que, dans plusieurs cas, l'autorisation de travailler. Ces situations ne se traduisent pas encore par l'obtention d'un titre de séjour définitif dans les données chiffrées, en raison notamment des **délais particulièrement longs de traitement en préfecture, qui excèdent fréquemment les délais théoriques de quatre mois**.

Ainsi, de nombreuses demandes accompagnées sont toujours en cours d'instruction, sans décision finale à ce stade. Néanmoins, l'obtention d'une API constitue déjà une avancée dans le parcours de régularisation des personnes concernées. Elle permet :

- une **première sécurisation administrative**
- **un accès dans l'emploi**

Ces éléments soulignent que l'impact du bureau "titres de séjour" ne peut être appréhendé uniquement à travers le nombre de titres de séjour obtenus, mais doit également être évalué en prenant en compte les étapes intermédiaires dans les parcours administratifs.



# 2 NOTRE PROJET

## BILAN MAI 2025 A MAI 2026 - ACCÈS A L'HEBERGEMENT POUR LES PERSONNES EXILÉES

L'idée du projet est née en réponse à un constat récurrent fait par les équipes d'EXOD dès 2021 : de nombreuses **personnes exilées, isolées ou en famille, se retrouvent à la rue ou en squat sur la métropole lilloise, sans accès à l'hébergement d'urgence et sans accompagnement juridique adapté**. Alors même que ces situations relèvent de violations de droits fondamentaux, peu de réponses coordonnées existaient à l'époque pour articuler action de terrain, accompagnement juridique et interpellation des institutions. Face à cette situation, **EXOD a lancé une première phase expérimentale du projet « accès à l'hébergement » entre 2022 et 2024**, articulée autour de **maraudes juridiques, de l'accompagnement de procédures contentieuses** (notamment les référés libertés et les procédures DAHO), et d'un **travail de coordination avec des avocats engagés sur la défense des droits des personnes exilées**. Cette phase a permis de démontrer la pertinence du lien entre présence de terrain et action en justice, mais aussi les limites structurelles du traitement isolé des situations individuelles sans coordination globale.

Parallèlement, **EXOD s'est impliquée dans une dynamique inter-associative structurée autour d'un collectif local d'acteurs mobilisés sur la question de l'hébergement des personnes exilées**. Ce collectif, initié à l'été **2022**, a progressivement fédéré plusieurs structures autour d'un travail de diagnostic partagé, d'analyse comparative des pratiques et de production de recommandations communes. Cette collaboration a permis la **publication d'un plaidoyer collectif, présenté publiquement en mars 2025**, et qui constitue désormais une base commune de dialogue avec les collectivités et les services de l'État.

C'est dans ce **double mouvement – renforcement des actions de terrain et consolidation d'une parole collective** – qu'a émergé la **conception de la phase 2 du projet**, pensée comme une montée en puissance du dispositif initial :

- renforcer les maraudes d'info-droits avec un bureau mobile,
- structurer un accompagnement juridique élargi et partagé,
- s'engager activement dans une dynamique de plaidoyer portée collectivement, en intégrant les personnes exilées comme actrices à part entière de cette démarche.

La collaboration avec les partenaires s'est construite progressivement, sur la base de rencontres de terrain, d'analyses partagées et d'une volonté commune de structurer une réponse collective à une problématique systémique. EXOD, forte de son expertise juridique et de sa présence continue auprès des publics, a naturellement pris un **rôle moteur dans l'animation du projet et la coordination des actions**. Les partenariats avec d'autres associations, juristes, avocats et chercheurs se sont consolidés autour de valeurs partagées : respect des droits, co-construction, ancrage local et inclusion des premiers concernés.

Aujourd'hui, la phase 2 du projet incarne cette maturation : **un projet ancré dans l'expérience, pensé en synergie avec le territoire, et construit autour d'une logique collaborative au service d'un objectif commun – faire de l'accès à l'hébergement un droit effectif pour toutes les personnes exilées**.

# 2

## Sur le plan opérationnel, EXOD se positionne :

- comme **acteur de terrain**, grâce à ses maraudes d'info-droits et son bureau mobile, qui permettent d'atteindre les publics invisibilisés ;
- comme **acteur juridique**, en soutenant les démarches contentieuses liées à l'hébergement et en accompagnant les structures partenaires à s'approprier les dispositifs juridiques existants (DAHO, référés) ;
- comme **acteur de coordination et d'expertise collective**, en réunissant avocats, universitaires, associations autour d'une stratégie commune d'accès au droit ;
- comme **acteur politique**, au sein du collectif inter-associatif, pour porter un plaidoyer fondé sur les constats de terrain et promouvoir une co-construction des politiques publiques avec les institutions et les personnes exilées elles-mêmes.



Sur la période 2025–2026, EXOD a poursuivi et renforcé son engagement en faveur du droit à l'hébergement des personnes exilées, dans un contexte marqué par la saturation des dispositifs d'accueil et une dégradation préoccupante du respect du caractère inconditionnel de ce droit. La seconde phase du projet « Accès à l'hébergement des personnes exilées », lancée en mai 2025, a permis de consolider les actions engagées et de structurer une stratégie articulant accompagnement juridique, plaidoyer institutionnel et dynamique collective.

# 2

Dans ce cadre, une **dynamique interassociative** a été activement développée à la suite de la publication du rapport de plaidoyer porté par EXOD. La volonté de faire vivre ce travail a conduit à la mise en place de groupes de travail thématiques, notamment sur les volets **actions institutionnelles** et accès aux droits. Des réunions plénières trimestrielles ont permis de définir des orientations communes, de partager les constats de terrain et d'identifier des leviers d'action collectifs. Le travail de plaidoyer institutionnel s'est traduit par une mobilisation importante auprès des acteurs publics du territoire. Plus d'une centaine de sollicitations ont été adressées aux collectivités locales, au département, à l'OFII et à la préfecture du Nord, aboutissant à plusieurs rencontres avec des élus et candidats aux élections municipales de mars 2026. Ces échanges ont permis de porter les constats et recommandations du rapport, et d'initier un dialogue autour des enjeux d'accès à l'hébergement.



En parallèle, l'année a été marquée par le **renforcement de l'accompagnement juridique** lié au Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO). En partenariat avec le Secours Catholique, EXOD a contribué à la **mise en place de permanences dédiées**, précédées d'une formation des équipes bénévoles. Ce dispositif a permis d'accompagner des personnes sans solution d'hébergement dans la constitution de recours DAHO, renforçant ainsi l'effectivité de ce droit. Dans la continuité de cet accompagnement, un circuit d'orientation interassociatif a été structuré afin de permettre la prise en charge, par EXOD, des personnes reconnues prioritaires au titre du DAHO. L'association a ainsi accompagné plusieurs situations, notamment des familles, dans la mise en œuvre de recours contentieux visant à obtenir un hébergement en urgence. Ces actions traduisent une montée en compétence sur le contentieux stratégique et un renforcement de la capacité d'action juridique de l'association. Une réflexion plus large sur la **stratégie juridique de l'accès à l'hébergement** des personnes exilées, a été lancée avec les avocats partenaires et les structures associatives. Le travail contentieux au tribunal administratif nécessite à la fois des retours d'expérience ainsi qu'un travail sur les jurisprudences, éléments extrêmement précieux pour la réussite des stratégies individuelles au court terme et collectives au long terme. Cette coordination prend forme à travers l'organisation de réunions de concertation trimestrielles avec avocats, juristes, universitaires et structures associatives afin de partager les pratiques et analyses des réussites et des échecs. Des réunions se sont tenues (octobre 2025, janvier 2026, avril 2026) permettant de faire émerger plusieurs axes de réflexion.





L'année a été marquée par un **renforcement des coopérations associatives**, avec de nombreux temps d'échange et de coordination, contribuant à une meilleure articulation des acteurs et à une réponse plus cohérente aux besoins du territoire.

Les **maraudes d'information** ont également constitué un levier central du projet. Elles ont permis d'aller à la rencontre des personnes exilées vivant à la rue ou en habitat précaire, de les informer sur leurs droits et d'identifier les situations d'urgence. L'acquisition et l'aménagement d'un véhicule utilitaire en bureau mobile ont modifié les conditions d'intervention, en offrant un espace plus confidentiel et propice à l'accompagnement. Par ailleurs, une dynamique de développement territorial des maraudes a été engagée, avec une volonté d'étendre l'intervention vers des zones moins couvertes de la métropole, notamment Roubaix et Tourcoing. Bien que beaucoup de personnes étaient orientées par les partenaires locaux et associatifs pour les permanences juridiques, notre association n'était pas déployée jusqu'à maintenant sur ces territoires. Pour ce faire, des maraudes exploratoires ont permis d'initier une dynamique locale et de nouer des premiers liens avec les acteurs associatifs, posant les bases d'un déploiement futur et renforçant nos actions d'informations et d'orientations.

Enfin, les maraudes s'inscrivent dans une démarche partenariale, notamment à travers des co-maraudes, renforçant la coordination entre structures et la complémentarité des interventions, ce fut le cas notamment pour Tourcoing, nous avons profité de l'expertise opérationnelle de partenaires bien ancrés afin d'établir un diagnostic des besoins des personnes exilées.

Dans l'ensemble, **ce bilan met en évidence une montée en puissance des actions d'EXOD sur le volet hébergement, tant sur le plan juridique que collectif et territorial. Face à une demande croissante et à des dispositifs institutionnels saturés, le projet a permis de structurer des réponses concrètes, de renforcer les capacités d'accompagnement et de porter un plaidoyer en faveur du respect effectif du droit à l'hébergement.**

# 2

## ANALYSE DES TERRAINS D'INTERVENTION

Les équipes sur le terrain rencontrent aujourd'hui principalement deux types de profils :

D'une part, des personnes exerçant une **activité de livraison**, souvent dans des conditions de grande précarité administrative et sociale, et exposées à des formes d'exploitation économique, d'isolement et d'instabilité. D'autre part, des **personnes vivant à la rue ou au sein de lieux de vie informels** (squats, campements), confrontées à des conditions de vie particulièrement dégradées et à une forte insécurité quotidienne.

Au-delà de ces distinctions, les équipes observent une augmentation significative des situations dans lesquelles la **grande précarité s'accompagne de formes de violences graves. Les violences sexistes et sexuelles et exploitations économiques** apparaissent plus fréquentes, notamment en raison des conditions de vie marquées par la promiscuité, l'instabilité et l'absence de lieux sécurisés.

Par ailleurs, certaines situations rencontrées laissent entrevoir des **mécanismes d'emprise, d'exploitation ou de traite des êtres humains**. Ces situations, souvent difficiles à identifier, se manifestent à travers des signaux indirects et nécessitent une vigilance accrue ainsi qu'une capacité d'analyse renforcée.

En outre, les personnes accompagnées sont de plus en plus exposées à des environnements marqués par des **activités illicites**, notamment liées aux trafics de stupéfiants. Cette proximité contrainte avec des réseaux ou des zones à risque accentue leur insécurité et complexifie les modalités d'intervention.

Ces évolutions traduisent un **changement de nature des situations rencontrées** : au-delà de la réponse à l'urgence sociale, les interventions s'inscrivent désormais dans des contextes où les **enjeux de protection des personnes, de sécurité et de repérage des situations à risque deviennent centraux**.

### Lieux de déploiement pendant les maraudes :

- Quartier de Wazemmes
- Quartier de Moulins : dont Pont de Tournai, Porte de Douai, Porte d'Arras
- Quartier Faubourg de Béthune dont le campement des mineurs situé parc Barbusse
- Lille Europe/Lille Flandres (frontière avec La Madeleine), Parc Henri Matisse
- Tourcoing
- Roubaix : dont Eurotéléport, gares
- Vauban : dont Port de Lille
- Bois-Blanc
- Lille centre ville/République
- Vieux-Lille : dont Boulevard Robert Schuman, Place Louise de Bettignies

**Environ 78 heures passées sur le terrain par les bénévoles en maraude**

**15 bénévoles mobilisés sur les opérations de terrain**



# 2

## Quelques chiffres du projet

Réunions avec des partenaires associatifs dans le cadre du projet hébergement	17
Demandes de rencontres institutionnelles	110
Rencontres institutionnelles réalisées	14
Personnes reçues lors des permanences DAHO au Secours Catholique	44
Personnes reçues lors des permanences "requêtes contentieuses hébergement" à EXOD	21
Préparation de référés liberté hébergement	14
Requêtes gagnantes (à ce jour)	3
Personnes accompagnées reconnues prioritaires à l'hébergement (DAHO)	7
Réunions "stratégie collective"	3
Maraudes	26
Maraudes véhiculées	8
Maraudes à Tourcoing	3
Maraudes à Roubaix	2
Réunions interassociatives dans le cadre des maraudes	9
Conseils hébergement donnés	143

# LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

## LES 5 ANS D'EXOD



EXOD a fêté ses 5 ans le 20 juin 2025 à l'occasion de la journée mondiale des réfugié.e.s, à l'orangerie! Pour l'occasion, un marché de créateur.rice.s a été mis en oeuvre. Des personnes exilées, avocats, bénévoles sont venues témoigner et des concerts ont eu lieu dans la soirée.

Retour sur un événement qui a marqué les 5 années d'engagement, de solidarité, de luttes et d'espoir.

5 années à dénoncer les politiques migratoires injustes, les violences aux frontières, les conditions d'accueil indignes.

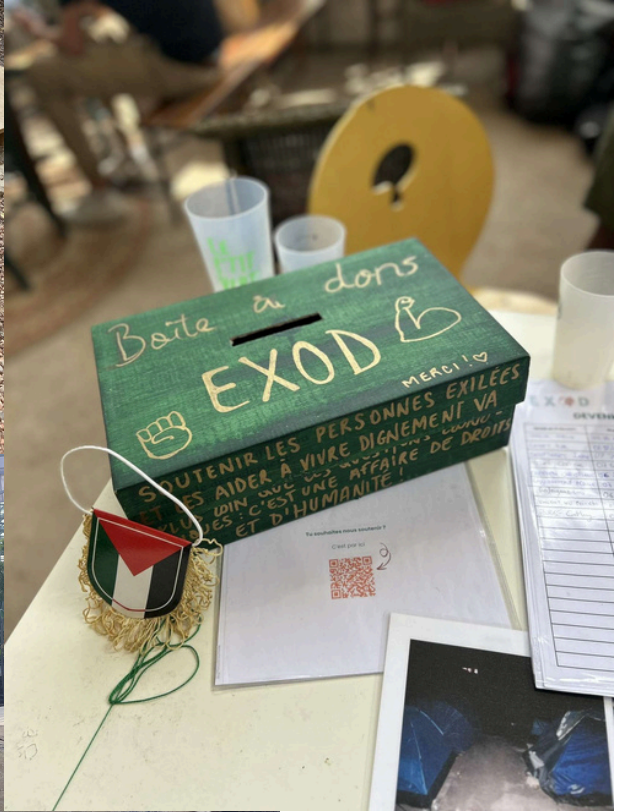


**Parce qu'EXOD c'est chaque jour le combat pour un monde où l'exil ne rime plus avec précarité, invisibilisation et répression.**

# LE MARCHÉ DE CRÉATEUR-RICE-S



**Merci à Loupblaster, Camka, AgathePetiteRuban, AtelierPapank, et Ali Momeni pour leur participation**





**Mafia Spirit avec 2hhisoka et 2SCB**



**PUCI**



**Junior mafia**

# LA MISE EN LIGNE DE DEUX NOUVEAUX SITES INTERNET

La mise en ligne de ces deux nouveaux sites internet marque une étape importante dans le développement des outils numériques d'EXOD. Ces plateformes répondent à des objectifs complémentaires : **renforcer la visibilité de l'association** et **soutenir des dynamiques collectives de défense des droits**.



Le premier site correspond au **nouveau site institutionnel d'EXOD**. Il a été conçu pour mieux présenter les actions de l'association, valoriser ses engagements auprès des personnes exilées et faciliter l'accès à l'information pour les bénéficiaires, partenaires et soutiens. Il constitue également un outil essentiel pour mobiliser, notamment à travers l'appel aux dons et à l'engagement bénévole.



[www.exod-asso.org](http://www.exod-asso.org)

Le second site a été réalisé par EXOD pour le collectif **Bouge ta pref 59**, dont l'association est membre. Ce site vise à rendre visibles les recours engagés contre la préfecture du Nord ainsi que les dysfonctionnements constatés dans l'accès aux droits des personnes étrangères. Il centralise des ressources, relaie les actions du collectif et participe à une démarche de plaidoyer en faveur d'un accès effectif aux droits.



[www.bougetapref59.fr](http://www.bougetapref59.fr)

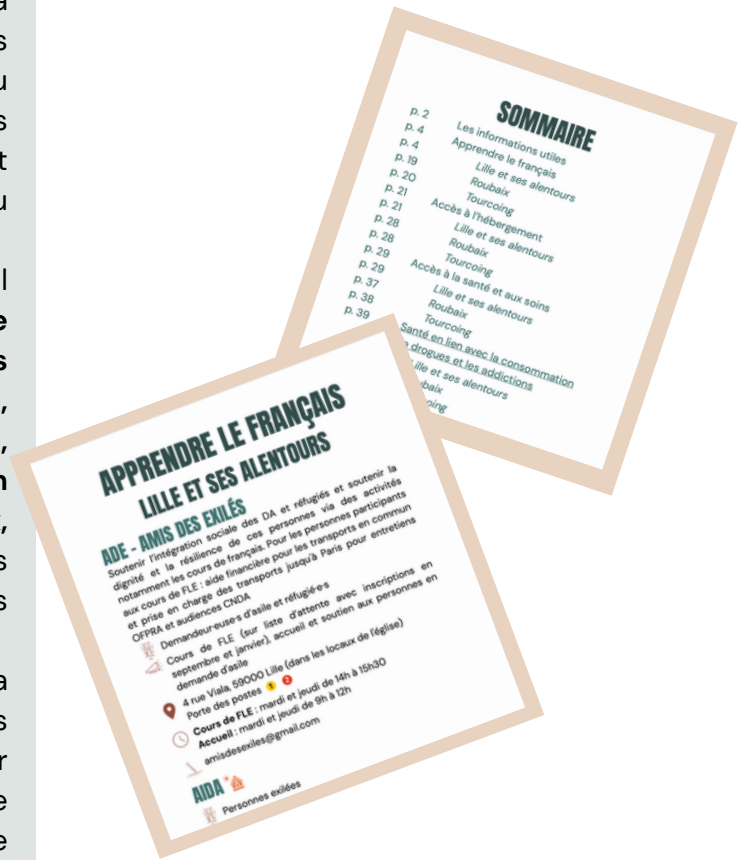
*Ces deux réalisations illustrent la volonté d'EXOD de s'appuyer sur des outils numériques pour amplifier son impact, à la fois en tant qu'acteur associatif et en tant que membre engagé dans des dynamiques collectives.*

# NOUVEAU GUIDE DES ASSOS

EXOD a réalisé **une mise à jour de son guide des associations**, un outil interne essentiel destiné à accompagner les bénévoles dans leurs missions d'orientation des publics rencontrés en maraudes ou lors des permanences. Déjà existant les années précédentes, ce guide a été entièrement revu et enrichi afin de mieux refléter l'évolution du tissu associatif local et des dispositifs existants.

Pensé comme un outil pratique, clair et opérationnel, il **recense un large éventail de structures et de ressources mobilisables selon les besoins des personnes accompagnées** : accès aux droits, hébergement, santé, alimentation, accompagnement administratif, ou encore soutien juridique. Il couvre les territoires de Roubaix, Tourcoing et Lille, ainsi que les communes environnantes, afin de proposer des orientations adaptées au plus près des réalités de terrain.

Cette nouvelle version vise à faciliter la réactivité et la pertinence des orientations proposées par les bénévoles, en leur permettant de disposer d'informations actualisées, fiables et centralisées. Elle contribue ainsi à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé par EXOD et à renforcer la coordination avec les acteurs locaux.



## MISE À DISPOSITION DE KITS D'HYGIÈNE ET D'UN VESTIAIRE AU LOCAL



Pour répondre aux besoins essentiels des publics accompagnés par EXOD, nous avons mis en place un **vestiaire à l'entrée du local ainsi que des kits d'hygiène**. Ce dispositif vise à offrir un **accès immédiat** à des ressources de première nécessité, dans un cadre simple et digne.

Les vêtements et produits d'hygiène sont mis à disposition en **libre service** : les personnes peuvent s'y servir librement lorsque le local est ouvert, notamment lors des permanences. Cette organisation favorise l'autonomie, tout en garantissant un accès facilité, discret et sans formalités à ces ressources essentielles.

# MISE EN PLACE DE MARAUDES VÉHICULÉES



Dans le cadre du **développement de nos maraudes d'info-droit** vers les territoires de Roubaix et Tourcoing et dans une volonté d'offrir un espace de confidentialité pendant ces maraudes, nous avons aménagé un véhicule. Le Kangoo a été aménagé de manière à ce qu'un petit bureau soit placé à l'arrière afin de pouvoir recevoir les personnes rencontrées.

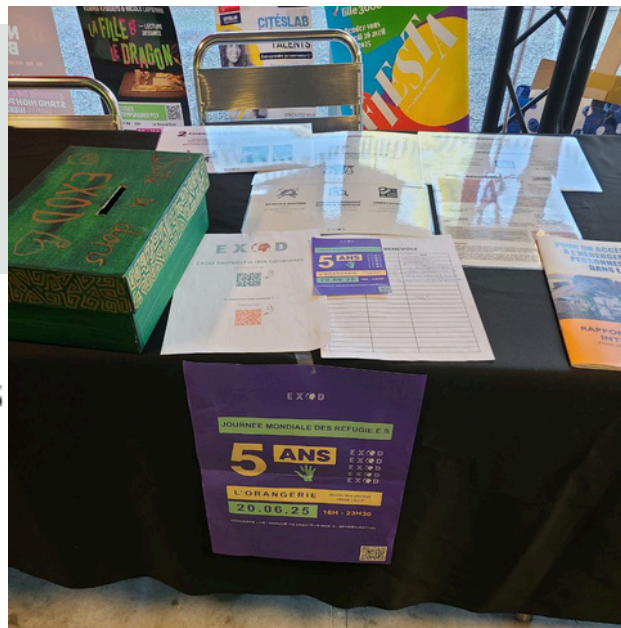
Il permet le rangement des ressources, documentation, fiches techniques (procédure Dublin, guide MNA...) utilisées en maraudes, un générateur pour chargement lors du passage sur les campements, multiprises, deux thermos pour assurer la distribution de thé/café, une table à déployer, un affichage des fiches techniques.

Le développement de l'utilisation du bureau mobile constitue un **axe d'amélioration du projet "accès à l'hébergement"** et les réflexions sont en cours pour optimiser l'utilisation et la mise à disposition de la partie arrière du véhicule.



# MOBILISATIONS & SENSIBILISATIONS

12 et 13 juin 2025 : Participation au festival Latitudes contemporaines au Grand Sud de Lille afin de présenter les actions d'EXOD et de sensibiliser plus largement sur la défense du droit des personnes exilées.



LATITUDES CONTEMPORAINES



Le 27 septembre 2025, EXOD était présent au forum des associations au Grand Sud de Lille, afin de présenter notre projet et faire connaître nos actions auprès de citoyen·ne·s souhaitant s'engager pour défendre le droit des personnes exilées.

Le 18 décembre 2025, EXOD a participé à l'appel à se rassembler devant la préfecture du Nord avec le collectif Bouge ta pref 59. Nous nous sommes constitués en une file d'attente symbolique en cette journée internationale des exilé·e·s afin de dénoncer les délais et dysfonctionnement de la préfecture.



Le 19 janvier 2026, une conférence de presse a été organisée en interassociatif afin d'évoquer les limites du plan grand froid à Lille et les remises à la rue d'un grand nombre de personnes sans proposition de solution d'hébergement.



Le 7 mars 2026, un débat post élection municipale a été organisé en interassociatif dans les locaux de l'accueil de jour de l'ABEJ, avec certain.e.s candidat.e.s pour la mairie de Lille. Au sujet : précarité des publics accompagnés, besoins fondamentaux, parcours d'insertion.





# LES TEMPS CONVIVIAUX ENTRE BENEVOLES

L'Assemblée Générale d'EXOD suivi d'un  
déjeuner à l'orangerie  
Le 24 mai 2025



Les 5 ans d'EXOD  
20 juin 2025

15 décembre 2025  
Repas de fin d'année

17 septembre 2025  
Apéro entre bénévoles

16 octobre 2025  
Apéro entre bénévoles

29 novembre 2025  
Atelier d'impression textile



# COMMUNICATION



917 followers sur Facebook  
983 followers sur Instagram

21,3K vues de contenus sur Facebook  
82K vues de contenus sur Instagram

2,7K visites sur notre page Facebook  
1,7K visites sur notre page Instagram

284 contenus (publications et story)  
publiés cette année



+ 43% de visites sur  
Instagram



+ 40% de visites sur  
Facebook



EXOD a relancé sa page LinkedIn



## EXOD : les exilé.e.s ont des droits

Accompagnement juridique et social des personnes exilées  
Organisations civiques et sociales · LILLE · 171 abonnés · 0-1 employés

# ÉVOLUTION CHIFFRÉE



**2024-2025**

**2025-2026**

**PERSONNES  
ACCOMPAGNÉES**

**464**

**537**

**PERMANENCES**

**33**

**79**

**RENDEZ-VOUS  
PERMANENCES**

**130**

**175**

**MARAUDES**

**13**

**26**

**ACTIONS JURIDIQUES**

**1159**

**1547**

**ACTIONS  
SOCIALES**

**251**

**156**

**FORMATIONS**

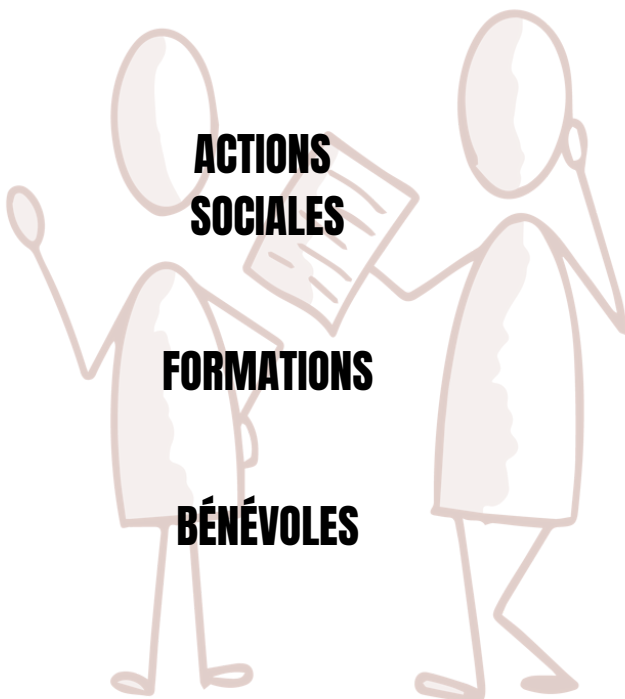
**10**

**6**

**BÉNÉVOLES**

**31**

**38**



# ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

## MAI 2025

- **15 mai** : Réunion du pôle juridique – titres de séjour
- **21 mai** : Réunion des coordinatrices
- **24 mai** : Assemblée générale d'EXOD suivi d'un repas à l'Orangerie

## JUIN 2025

- **12 et 13 juin** : Participation au Festival "Latitudes contemporaines" par un stand de présentation des activités d'EXOD
- **15 juin** : Réunion du bureau d'EXOD
- **20 juin** : Événement des 5 ans d'EXOD : marché de créateurs, expositions, prises de paroles, concerts
- **26 juin** : Réunion plénière plaidoyer hébergement

## JUILLET 2025

- **15 juillet** : Réunion du bureau d'EXOD
- **17 juillet** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"
- **21 juillet** : Réunion plaidoyer hébergement – groupe action institutionnelle
- **24 juillet** : Réunion plaidoyer hébergement – groupe accès aux droits
- **25 juillet** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"

## AOUT 2025

- Permanences et maraudes maintenues à une fréquence moins élevée
- **28 août** : Réunion des coordinatrices

## SEPTEMBRE 2025

- **2 septembre** : Réunion plaidoyer hébergement – accès aux droits
- **12 septembre** : Réunion plaidoyer hébergement – groupe action institutionnelle
- **8 septembre** : arrivée d'Anna au poste de "chargée de projet accès à l'hébergement des personnes exilées"
- **11 septembre** : Réunion plaidoyer hébergement – groupe accès aux droits
- **15 septembre** : Arrivée de Céleste en mission de service civique
- **17 septembre** : Apéro / réunion bénévole
- **27 septembre** : Participation au forum des associations

## OCTOBRE 2025

- **6 octobre** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"
- **9 octobre** : Réunion plaidoyer hébergement – groupe action institutionnelle
- **15 octobre** : Première réunion "stratégie collective" du projet hébergement (axe juridique), avec avocats et associations
- **16 octobre** : Soirée de recrutement bénévoles
- **24 octobre** : Aménagement du véhicule utilitaire d'EXOD
- **30 octobre** : Réunion du pôle juridique titres de séjour



## NOVEMBRE 2025

- **4 novembre** : Réunion plénière plaidoyer hébergement
- **6 novembre** : Réunion des coordinatrices
- **10 novembre** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"
- **12 novembre** : Réunion des bénévoles
- **24 novembre** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"
- **24 novembre** : Formation "accès à l'hébergement" aux bénévoles du Secours catholique
- **29 novembre** : Formation introductive juridique aux bénévoles d'EXOD

## DECEMBRE 2025

- **4 décembre** : Réunion plaidoyer hébergement – action institutionnelle
- **11 décembre** : Réunion collectif "bouge ta pref 59"
- **15 décembre** : Repas de fin d'année entre bénévoles à EXOD
- **17 décembre** : Formation "Titres de séjour VPF" aux bénévoles d'EXOD
- **18 décembre** : Mobilisation du collectif "Bouge ta pref 59" pour dénoncer les lenteurs administratives de la préfecture du Nord

## JANVIER 2026

- **7 janvier** : Réunion des coordinatrices
- **13 janvier** : Réunion plénière plaidoyer hébergement
- **14 janvier** : Réunion bénévoles
- **15 janvier/16 janvier** : Premiers entretiens réalisés au local d'EXOD dans le cadre de la recherche interdisciplinaire
- **17 janvier** : Réunion du bureau d'EXOD
- **19 janvier** : Organisation d'une conférence de presse interassociative : "Les limites du plan grand froid"
- **19 janvier** : Formation introductive juridique aux bénévoles d'EXOD
- **22 janvier** : Participation à la réunion "Bouge ta pref nationale"
- **26 janvier** : Formation "accès à l'hébergement" aux bénévoles d'EXOD

## FÉVRIER 2026

- **18 février** : Réunion du bureau d'EXOD
- **22 février** : Réunion du bureau d'EXOD
- **23 février** : Réunion annuelle du conseil d'administration d'EXOD
- **25 février** : Formation "titres de séjour VPF" au bénévoles d'EXOD

## MARS 2026

- **4 mars** : Formation "Asile – procédure Dublin" aux bénévoles d'EXOD
- **6 mars** : Réunion plaidoyer hébergement – action institutionnelle
- **7 mars** : Participation au débat post élection municipale pour la ville de Lille à l'ABEJ (organisation interassociative)
- **10 mars** : Réunion des coordinatrices
- **18 mars** : Réunion bénévoles
- **30 mars** : Réunion plénière plaidoyer hébergement

## AVRIL 2026

- **8 avril** : Réunion bénévoles
- **15 avril** : Réunion du pôle terrain EXOD
- **16 avril** : 3ème réunion "stratégie collective" du projet hébergement (axe juridique), avec avocats et associations
- **23 avril** : Réunion du bureau d'EXOD
- **27 avril** : Arrivée de Manon en mission de service civique
- **30 avril** : Réunion collectif "Bouge ta pref 59"

# BILAN PAR PÔLES



## 1547 ACTIONS JURIDIQUES

En quelques chiffres :

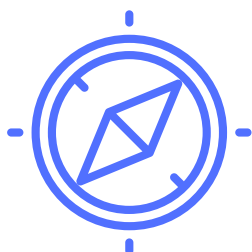
Mails Préfecture du Nord	68
Mails avocat	222
Conseils CMA	35
Diagnostics des possibilités de titres de séjour	86
Conseils pour les titres de séjour	760
Relance préfecture Titres de séjour	31
Dossiers de demande de titres de séjour	23
Dossiers titres de séjour déposés	19
Titres de séjour obtenus	8
Conseils sur une demande d'asile	217
Préparation OFPRA	15
Préparation CNDA	6
Démarches consulaires	6

# 156 ACTIONS SOCIALES



En quelques chiffres :

Conseils pour l'hébergement	143
Requêtes contentieuses hébergement	14
Mails OFII	20
Mails saisine CMAO alerte situation vulnérabilité (cadre CMA)	7
Autres catégories sociales	17



# 269 ORIENTATIONS

En quelques chiffres :

Associations d'accompagnement juridique	59
Education	31
Domilication	12
Accueil de jour / distribution	38
Hébergement et logement	53

# NOS PERSPECTIVES

## AXES DE DÉVELOPPEMENT PREVUS EN 2025-2026

**Ouvrir un poste salarié pour les missions liées à la coordination générale**

**Faire vivre le plaidoyer hébergement comme outil de sensibilisation afin de garantir un meilleur accès à l'hébergement des personnes exilées sur la MEL**

**Développer les maraudes mobiles d'info-droit sur la Métropole lilloise : mieux couvrir les territoires actuels, ouvrir aux collectivités de Roubaix et Tourcoing**

**Participer à une recherche interdisciplinaire : droit, anthropologie, psychologie : "croyances des motivations à l'exil"**

## Ouvrir un poste salarié pour les missions liées à la coordination générale

Le poste de coordinatrice générale n'a pas pu être ouvert en raison du manque de financement attribué à la structure. Ainsi, la fonction employeuse d'EXOD a dû être repensée et un **poste de chargée de projet "accès à l'hébergement des personnes exilées"** à mi-temps a été ouvert le **8 septembre 2025**. Ce poste perdure à ce jour, et devrait l'être en CDD jusqu'en avril 2027. Nous souhaitons pouvoir pérenniser ensuite ce poste en **CDI**.

Les missions de **coordination générale ont été assurées par la présidente de l'association**, avec une **mise à disposition totale de son temps durant 1 année**. En fonction des retours des sollicitations financières, nous souhaitons pouvoir ouvrir également un poste de coordinatrice générale à partir du mois d'octobre 2026.

## Participer à une recherche interdisciplinaire : droit, anthropologie, psychologie : "croyances des motivations à l'exil"

La recherche interdisciplinaire auquel EXOD participe en partenariat avec l'**Institut de Philosophie Comparée (IPC)** de Paris, porté par le directeur de recherche **Jean MOTTE dit FALISSE** (membre de notre conseil d'administration, docteur en criminologie et psychologue clinicien) portant sur les « **croyances en lien avec la motivation à l'exil** » a été initiée au cours de l'année 2025–2026. Une première phase de structuration a permis d'engager une réflexion méthodologique visant à ancrer les travaux dans un territoire d'étude précis, en l'occurrence la Métropole Européenne de Lille.

Dans ce cadre, une note de recherche a été rédigée afin de formaliser les objectifs du projet ainsi que les engagements d'EXOD dans sa mise en œuvre. **Deux premières journées d'entretiens** avec des personnes exilées entrées irrégulièrement sur le territoire français ont été organisées les 15 et 16 décembre 2025, marquant le lancement opérationnel de la collecte de données sur le territoire.

Parallèlement, la recherche s'est développée à l'international, à partir du mois de mars 2026, notamment en **Côte d'Ivoire, à Abidjan**, avec la réalisation d'entretiens en nombre et le déploiement d'une approche comparative entre les contextes d'origine et de destination.

EXOD va obtenir un financement de l'IPC de Paris, venant soutenir sa participation à ce projet de recherche et renforcer sa capacité d'implication. La **dynamique engagée se poursuivra avec l'organisation de nouvelles sessions d'entretiens, élargies à différents profils d'acteurs au delà des personnes exilées** (professionnels de l'accompagnement, éducateurs et militants). Une phase d'**analyse et de production écrite** sera également développée, afin de valoriser les résultats de la recherche.

## **Faire vivre le plaidoyer hébergement comme outil de sensibilisation afin de garantir un meilleur accès à l'hébergement des personnes exilées sur la MEL**

Suite à la publication du rapport de plaidoyer, EXOD a structuré une dynamique interassociative afin de faire du plaidoyer un levier actif de sensibilisation et d'action. Des **groupes de travail thématiques et des réunions plénières trimestrielles** ont permis de partager les constats de terrain et de définir des stratégies communes.

Le travail de plaidoyer s'est également traduit par une **mobilisation institutionnelle importante**, avec de **nombreuses sollicitations et des rencontres avec des acteurs publics locaux**, permettant de porter les recommandations du rapport et d'ouvrir un dialogue sur l'accès à l'hébergement.

En parallèle, le développement d'actions juridiques autour du DAHO (permanences, recours contentieux, coordination avec des avocats) a permis de renforcer l'effectivité du droit à l'hébergement. Le plaidoyer s'inscrit ainsi dans une approche combinant sensibilisation, action collective et stratégie juridique.

## **Développer les maraudes mobiles d'info-droit sur la Métropole lilloise : mieux couvrir les territoires actuels, ouvrir aux collectivités de Roubaix et Tourcoing**

- Les maraudes d'information ont été **renforcées afin d'améliorer l'accès aux droits des personnes exilées les plus éloignées des dispositifs**. L'acquisition d'un véhicule aménagé en bureau mobile a permis de modifier les conditions d'intervention, en offrant un espace plus adapté à l'accompagnement.

Ces maraudes permettent d'informer, d'identifier les situations d'urgence et d'orienter vers les dispositifs d'hébergement et d'accès aux droits. Elles constituent un point d'entrée essentiel vers les actions de l'association.

Une dynamique de développement territorial a été engagée afin de mieux couvrir les zones déjà investies et d'étendre les interventions vers **Roubaix et Tourcoing**, en lien avec les acteurs locaux. Néanmoins, si des premières maraudes sur ces deux communes ont pu être réalisées, le développement doit perdurer afin de pouvoir mieux couvrir ces territoires.

**Résultats : Les 4 perspectives 2025-2026 ont été partiellement atteintes (environ à 75%)**

# NOS PERSPECTIVES 2026-2027

**Renforcer la participation des personnes exilées dans les réflexions et actions liées à l'accès à l'hébergement**

**Étendre et consolider la couverture territoriale des maraudes à l'échelle de la métropole**

**Développer une stratégie de contentieux collectif en faveur du droit à l'hébergement**

**Consolider les ressources humaines de l'association afin de soutenir le développement des actions**

# Nos financeurs



**FONDATION**  
**JM.BRUNEAU**

SOUS L'ÉGIDE DE LA  
FONDATION DE FRANCE



## CONTACTS



06 05 53 22 12



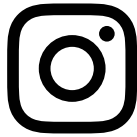
[contact@exod-asso.org](mailto:contact@exod-asso.org)



[exod-asso.org](http://exod-asso.org)



[@exod.asso](https://www.facebook.com/exod.asso)



[@exod.asso](https://www.instagram.com/exod.asso)